

Fiche Technique N° 18 **CONGES PAYES**

Date de création : 24/03/06

Date de mise à jour : 03/07/2006

Accord sur le Temps de Travail DHL Express

Chapitre 7-1; page 57

Statut: Visa RPS/BPO/Juridique

Validé ☑

En diffusion ☑

RAISON D'ÊTRE

Tout salarié a droit chaque année à un congé payé à la charge de l'employeur dans les conditions fixées par le code du Travail.

PERSONNEL CONCERNE

Tous les salariés bénéficient d'un droit à congés payés dès lors gu'ils ont effectué au cours de la période de référence (c'est à dire du 1er Juin au 31 Mai) un travail effectif d'au moins quatre semaines au sein de la société DHL Express.

PRINCIPE

 Un collaborateur présent sur l'ensemble de la période de référence acquiert 2.08 jours ouvrés correspondant à 2,5 jours ouvrables de congés payés par période de 4 semaines de travail effectif. Il bénéficiera donc de 25 jours ouvrés de congés payés.

Le calcul des congés se fait en jours ouvrés à compter du 1er juin 2006 selon la règle d'acquisition suivante:

365 jours - nombre de jours d'absence calendaires X 2,08 jours ouvrés 28 jours (7 jours calendaires x 4 semaines)

- Sont assimilées à un travail effectif pour l'acquisition des droits à congés payés, les différentes absences suivantes:
 - la période de congés payés de l'année précédente,
 - le repos compensateur légal,
 - le repos compensateur de remplacement,
 - les jours de RTT.
 - la période de repos maternité et d'examens médicaux obligatoires,
 - les périodes limitées à une durée ininterrompue d'un an pour cause d'accident du travail ou maladie professionnelle.
 - le congé formation.
 - le congé formation économique, sociale et syndicale,
 - les congés exceptionnels pour évènements familiaux,
 - le congé de naissance et d'adoption accordé aux pères de famille,
 - les stages de formation économiques des membres titulaires des CE,
 - le temps de formation des membres du CHSCT.



Fiche Technique N° 18 **CONGES PAYES**

Date de création : 24/03/06

Statut: Visa RPS/BPO/Juridique

Date de mise à jour : 03/07/2006

Accord sur le Temps de Travail DHL Express

Chapitre 7-1; page 57 Validé ☑ En diffusion ☑

- Les congés payés se décomposent en 20 jours ouvrés au titre du congé principal auxquels s'ajoutent les 5 jours ouvrés de la cinquième semaine.
- Les congés payés se prennent par journée entière.
- Le congé principal doit être pris en 10 jours ouvrés consécutifs minimum dans la période du 1er mai au 31 octobre.
- Seule la 5^{ème} semaine de CP peut être mise en Compte Epargne Temps.

Fractionnement du congé principal:

Ne sont pas pris dans le calcul du fractionnement (les reliquats, la 5ème semaine, la 6ème semaine) et nécessité de prendre au moins 10 jours de congés consécutifs dans la période du 1er mai au 31 octobre :

- Si à l'issue de cette période, le solde des congés légaux restant au salarié est au moins égal à 5 jours ouvrés du congé principal, le salarié bénéficie de deux jours ouvrés supplémentaires.
- Si à l'issue de cette période, le solde des congés légaux restant au salarié comprend 2, 3 ou 4 jours ouvrés du congé principal, le salarié bénéficie **d'un jour** ouvré supplémentaire.

Prioratisation des prises :

- 1°) Reliquat exercice précédent
- 2°) Congés légaux
- 3°) 5ème semaine
- 4°) Congés de fractionnement
- 5°) 6ème semaine
- 6°) CP Ancienneté



Fiche Technique N° 18 CONGES PAYES

Date de création : 24/03/06 Statut : Visa RPS/BPO/Juridique

Date de mise à jour : 03/07/2006

Accord sur le Temps de Travail DHL Express

Chapitre 7-1; page 57 Validé ☑ En diffusion ☑

MODALITES

- Règle générale : Rémunération des périodes de congés payés
 - Il est procédé au maintien du salaire pendant la période de congés payés comme si le salarié avait travaillé.
 - Une régularisation sera effectuée à chaque prise de congés par application de la règle du 10ème si celle-ci s'avère plus favorable.

Exemple de l'application de la règle du 10ème:

CONGES PAYES	Période de Référence 1er juin au 31 mai	Elément entrants dans la
Cas ou la règle du 10ème est plus favorable que le maintien du salaire	Total	Salaire base 10ème
Salaire de brut de base mensuel	19 068,00	OUI
13ème mois	1 589,00	NON
Prime de Présence	360,00	NON
Prime de Performance	578,00	ош
Prime de réactivité	60,00	ош
Salaire brut période du 1er juin au 31 mai :	21 655,00	40 704 00
Jours acquis période du 1er juin au 31 mai :	25	19 706,00
BULLETIN DE PAIE DU M	MOIS D'AOUT	30
Je prends des vacances du 7 août au 25 août soit 14 jours ouvrés	+	-
Mon salaire de base mensuel 1.589,00 divisé 161,00 horaire réel théorique du mois d'août = taux horaire réel théorique du mois d'août : 9,8696	1 589,00€	
Prime de Présence	30,00€	
Absences CP 14 jours ouvrés 14 x 7 = 98 heures X 9,8696		-967,22€
Maintien du salaire	967,22€	
Régularisation 10ème CP: - 10% de 19.706,00 = 1.970,60 pour 25 jours ouvrés de CP - Pour une journée de CP = 1.970,60 divisé par 25 = 78,82 - Pour 14 jours = 78,82 × 14 jours = 1.103,48 - Régle du 10ème = 1.103,48 moins 967,22 = 136,26	136,26 €	
Salaire brut mensuel	1 755,26	€

Prise de congés des salariés à temps partiel

Pour garantir l'égalité des droits entre les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel, le décompte des jours de congés payés s'opère de manière identique. Le décompte des jours de congé s'effectue à partir du premier jour au cours duquel le collaborateur aurait dû travailler jusqu'au jour de sa reprise.

EXPRESS

Fiche Technique N° 18 CONGES PAYES

Date de création : 24/03/06 Statut : Visa RPS/BPO/Juridique

Date de mise à jour : 03/07/2006

Accord sur le Temps de Travail DHL Express

Chapitre 7-1 ; page 57 Validé ☑ En diffusion ☑

Règle de décompte

Il sera déduit 1 jour par jour ouvré de congés payés que le collaborateur travaille à temps plein ou temps partiel.

REGLE DE DECOMPTE DES JOURS PRIS

W = Jour travaille CP = Congés Payés P = Pont F = Férié	Tot	MODE DE DECOMPTE DE PRISE DE CONGES PAYES																																		
	ä	L 31	M 1	M 2	3	V 4	S 5	D 6	L 7	M 8	M 9] 10	V 11	S 12	D 13	L 14	M 15	M 16	J 17	V 18	S 19	D 20	L 21	M 22	M 23	J 24	V 25	S 26	D 27	L 28	M 29	M 30	J 31	V 1	S 2	D 3
Décompte CP du 7 au 27 août Temps complet Temps partiel	13	W	W	W	W	W			СР	СР	СР	СР	СР			Р	F	СР	СР	СР			СР	СР	СР	СР	СР			W	W	W	W	W		
Décompte CP le 8 et 9 août Temps complet	2	w	W	w	w	W			w	СР	СР	W	w			Р	F	w	w	W			w	w	W	w	w			€W.	W	W	w	w		
Décompte CP le 8 et 9 août Temps partiel	4	w	W	W					W	СР	СР	CP	CP			Р	F	W					W	w	w					W	W	W				
Décompte CP le 3 et 4 août Temps partiel	2	W	W		СР	СР			W	W		W	W			Р	F		W	W			w	W		W	W			W	W		W	W		
Décompte CP du 7 au 27 août Temps complet Temps partiel	14		W	W	W	w	W			СР	СР	СР	СР	СР		P	F	СР	СР	СР	СР			СР	СР	СР	СР	СР			W	W	W	w		

CONVERGENCE

• 6ème Semaine de congés payés (DHL International)

Pour le personnel bénéficiant d'une sixième semaine de congés payés, il sera proposé à chaque salarié au 1^{er} Janvier de chaque année de revenir à un nombre de congés payés de 25 jours ouvrés par an, en contrepartie de l'intégration dans le salaire brut de base du montant équivalent à cette sixième semaine de congés payés.

Cette 6ème semaine sera valorisée au 31 Décembre de l'année précédent le rachat et selon des modalités identiques au rachat de jours prévu par l'accord.

Ducros Euro Express, Arcatime et Tiercelin

Le calcul des jours s'effectuera en jours ouvrés (et non plus en jours ouvrables) à compter du 1er juin 2006.